

ARRETE DU MAIRE
NUMERO 2023-231

Le Maire de Tinqueux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2213.1,

Vu la demande présentée par HABITAT CONCEPT / GROUPE BDL concernant des travaux de construction d'un pavillon à l'angle de l'avenue Paul Vaillant Couturier et de la rue de la Muire à Tinqueux,

Considérant qu'il y a lieu, pour permettre le bon déroulement des travaux, de réglementer temporairement la circulation et le stationnement dans ce secteur à Tinqueux,

A R R E T E

ARTICLE 1 : A compte du 1er juillet 2023 et jusqu'au 30 décembre 2023, l'entreprise HABITAT CONCEPT / GROUPE BDL réalisera des travaux de construction d'un pavillon à l'angle de l'avenue Paul Vaillant Couturier et de la rue de la Muire à Tinqueux.

Le stationnement sera interdit à hauteur des travaux. La vitesse dans ce secteur sera limitée à 30 km/h. Le cheminement des piétons sera dévié et leur sécurité devra être assurée. L'accessibilité des secours et des services est maintenue.

ARTICLE 2 : Cette réglementation sera matérialisée, conformément aux arrêtés interministériels, par des panneaux réglementaires qui seront implantés aux endroits susvisés.

ARTICLE 3 : L'entreprise HABITAT CONCEPT / GROUPE BDL sera responsable, de jour comme de nuit, de la pose et du maintien en bon état de la signalisation.

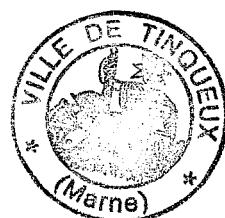
ARTICLE 4 : Toutes infractions au présent arrêté seront constatées au moyen de procès-verbaux dressés par tout agent de l'autorité ayant qualité à cet effet et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur. Notamment tout véhicule constaté en stationnement irrégulier, abusif, gênant ou dangereux sur voie publique, pourra être mis en fourrière.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commissaire Central de Police de Reims,
Monsieur le Commandant des Sapeurs Pompiers de Reims,
Messieurs les Agents de la Police Municipale,
L'entreprise SUEZ,
L'entreprise HABITAT CONCEPT / GROUPE BDL.

Fait à Tinqueux le 30 juin 2023.

Le Maire,



Jean-Pierre FORTUNÉ